

UVSQ

université PARIS-SA

PRÉSENTATION, SPÉCIFICITÉS ET PUBLIC VISÉ



Être acteur de la loi par la recherche, la pratique et le service de l'accès au droit

Présentation, spécificités et public visé

Présentation. La Clinique de légistique est à la fois une structure *sui generis* et un enseignement, destinés à offrir à des étudiants confirmés de Licence 3 et de Master 1 en droit et en science politique une formation professionnalisante, fondée aussi bien sur la pratique que sur la recherche, dans le domaine de la légistique. Cette dernière peut être comprise comme « *l'art de faire la loi* », ou la « *“science” (appliquée) de la législation, qui cherche à déterminer les meilleures modalités d'élaboration, de rédaction, d'édition et d'application des normes* » (Jacques Chevallier).

Spécificités. En offrant cette formation, il s'agit d'abord de combler une importante lacune des études juridiques vis-à-vis de la question de la « conception du droit et de la loi » dans une optique de qualité, et de répondre à un besoin qui intéresse sans distinction les étudiants de droit public, de droit privé et de science politique.

Cette formation se distingue ensuite par son caractère « clinique », en ce sens qu'elle se rapporte au mouvement des « cliniques juridiques » que connaissent les établissements d'enseignement supérieur depuis 2007, s'agissant de la France, et le tournant du XXe siècle, concernant les États-Unis. Elle traduit en conséquence une nouvelle méthode de transmission des connaissances juridiques auprès des étudiants, reposant sur la jonction entre la formation théorique classique, l'expérience de la pratique professionnelle, un souci de responsabilisation, et le service à la communauté. De manière plus précise elle se trouve axée, vis-à-vis des étudiants, sur le triple objectif suivant : leur offrir une formation appliquée en légistique ; favoriser leur responsabilisation par la participation à une mission d'accès au droit ; et initier les intéressés à la recherche par la pratique.

Public visé. En l'état actuel, les enseignements cliniques prennent la forme d'ateliers, assurés au second semestre de l'année universitaire et intégrés au cursus de plusieurs formations au sein de la Faculté de Droit : le module professionnalisant de droit public de la Licence 1 Droit, ainsi que les ateliers cliniques des Master 1 Droit et Master 1 Droit public appliqué. Le projet de création d'un DU de légistique, appuyé sur une association des étudiants de la Clinique et travaillant en lien avec les Laboratoires de recherche VIP et DANTE, est aujourd'hui à l'étude.